



## ***CTM du 23 mars 2017***

### ***La Réforme du Secrétariat Général est passée***

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 23 mars 2017 était à l'ordre du jour **la réforme du Secrétariat Général**.

Cette réforme a notamment pour impact, au niveau de chaque inter-région, le transfert en PFI de missions des services informatiques de la DAP et des missions liées à l'immobilier « non spécifique » (SPIP et DISP).

L'impact en personnel au niveau des services déconcentrés de la DAP est évalué par le secrétariat général à **1 ETP** (Equivalent Temps Plein) pour les services immobilier (chargé d'opérations) et **3 ETP** pour les services informatiques.

Pour ce CTM, une fois de plus, **Force Ouvrière**, par la voix du secrétaire général du SNP PT **FO**, a été le seul syndicat à prendre la parole pour défendre la cause des personnels techniques de l'administration pénitentiaire.

En complément des arguments déjà avancés précédemment, **Force Ouvrière** a pointé la problématique de la volumétrie concernée par ces transferts de postes et de compétences.

Les DAI des DISP rencontrent déjà des difficultés :

- manque de personnel, ils sont en sous-effectif ;
- difficultés pour recruter du personnel.

La perte d'1 agent par DISP ne va qu'accroître les difficultés rencontrées.

Quant aux services informatiques : **même constat**.

Le Secrétariat Général ne souhaitant que des agents de catégories A, B et B+, le SNP PT **FO** a fait remarquer que cela va dépouiller les services informatiques de la DAP de l'intégralité des Techniciens et Directeurs Techniques de cette spécialité (**30 ETP environ**).

**Est-ce l'objectif de la manœuvre ?**

Comme l'a proposé **Force Ouvrière**, **pourquoi ne pas avoir créé des ETP supplémentaires dans le cadre de cette réforme ?**

**Il est trop facile de déshabiller Pierre pour habiller Paul.**



Le Secrétaire Général nous a confirmé en séance que rien ne sera imposé et qu'il y aura des comités de suivi pour préparer la mise en place de ce volet de la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
Il a aussi confirmé les sites pilotes : **Lille et Toulouse.**

Lors du CTAP du 15 Mars 2017, certains syndicats se sont abstenus, alors qu'ils ont voté **POUR** cette mise en place de cette réforme, sans conditions, lors du **CTM.**

**Force Ouvrière a voté pour la mise en place de cette réforme, sous réserve qu'il n'y ait aucune perte pour les agents qui seront concernés ( PSS ,statutaires, primes .....)**

Comme l'a précisé le SNP PT **FO** lors de son intervention, il est grand temps de mettre en place la réforme statutaire des personnels techniques de l'AP tant attendue par les Personnels Techniques.

Nous avons informé le Secrétaire Général que les personnels techniques de catégorie C occupent davantage des postes de catégorie B voire A, notamment en informatique et en immobilier.  
Le passage de tous les adjoints techniques en catégorie B et des techniciens en catégorie A, permettrait à la DAP d'avoir les ressources nécessaires en catégorie B et A pour continuer à fonctionner malgré l'impact de la réforme du Secrétariat Général.

**En fin de séance, le Secrétaire Général, M. Vercklytte, a rencontré le Secrétaire Général du SNP PT FO et lui a indiqué qu'il prendrait en compte nos remarques.**

*Le 24 mars 2017,  
Le Secrétaire Général,  
Paul BONO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: [www.snppt-fo.fr](http://www.snppt-fo.fr)

*FO 1<sup>er</sup> Syndicat de la Fonction Publique de l'État  
et des Personnels Techniques de l'AP*